



RELEVÉ DE CONCLUSIONS

du conseil d'administration du 28 janvier 2023 de 9h30 à 13h00

Au siège social et par zoom en visioconférence

Ont participé à la réunion 16 membres du CA sur 21. Après avoir adopté l'ordre du jour du CA du 28 janvier 2023 et adopté à l'unanimité le PV du CA du 26 novembre 2022, le CA commence par l'activité courante du Grdr (Note DE-CA), avant de consacrer ses travaux au budget 2023 du Grdr puis au chantier COS-Vie associative.

Le quorum du tiers des membres prévu à l'article 11 des statuts est réuni et permet au CA de délibérer valablement.

Ils saluent la mémoire de Bernard Hyon qui fut longtemps un administrateur très actif et apprécié au Grdr.

Les membres du CA prennent connaissance d'un rapide tour d'horizon sur les événements marquant du contexte des régions d'activité du Grdr.

Le gouvernement malien a « interdit toutes les activités menées par des associations et fondations opérant avec des financements ou avec l'appui matériel et technique de la France ». Le projet OFII prend fin. Le projet TAPSA continuera avec un programme « Tapsa Mali » à dimensionner, financé à 100% par le CCFD. Les projets MAVIL et « Grande Muraille Verte - PCR-SAT » se déploieront uniquement au Sénégal et en Mauritanie. Le projet post-COVID financé par l'UE via Expertise France (RC3) peut se poursuivre (fin programmée fin mars). Enfin, le projet Ben Kunafoni financé par l'UE et le CCFD se poursuivra également. Ce dispositif permet de ne pas licencier ; en revanche, une partie de l'équipe pourrait être déplacée au Sénégal.

Le **budget prévisionnel 2023** présenté a été construit par consolidation des bases de données financières élaborées par les gestionnaires du service finances & contrats et les coordinateurs pays, cellules et antenne.

Le BP2023 pondéré est établi à l'équilibre est de 6 966 867,07 €. Il est à l'équilibre des charges et des produits. Il est en croissance de +17% par rapport au BP2022.

Les ressources totales acquises au prorata temporis pour 2023 s'élèvent à 8,4 millions€, en large croissance par rapport à 2022 dû au renouvellement des programmes. Les « ressources acquises pondérées » sont de 6,23 millions€ (contre 4,92 M€ en 2022, soit 26,6 % de hausse), soit 89,4% du BP2023.

Les charges d'activités ont été établies par l'exploitation des bases de données des sites et l'exploitation des données provisoires réalisées en 2022. Elles ont été ajustées à l'équilibre avec

les ressources. Elles s'élèvent à 6 966 867,07 €

Décision du CA

Le budget 2023 est voté à l'unanimité moins une abstention.

Le CA prend connaissance de l'état d'avancement du **chantier COS Vie associative**, avant l'atelier inter COS qui aura lieu les 9 et 10 février au Sénégal.

Le point sur la **Vie associative** est l'occasion d'informer de l'inscription de 173 adhérents au 31 décembre 2022 dont 58 femmes et 115 hommes.

Nous avons obtenu du service des impôts un **rescrit fiscal** qui déclare l'association d'intérêt général et qui nous autorise donc à émettre des reçus fiscaux pour les adhérents et donateurs. C'est une excellente nouvelle.

Le nouveau numéro de l'Envol des Cigognes portera sur la société civile en Mauritanie dans le cadre du nouveau projet ECOSOC (UE approuvé récemment) et PCPA Mauritanie (AFD : décision en février). Michèle Quénardel participera à ce nouveau numéro.

Le rapport d'activités 2022 sera élaboré selon le même schéma que celui de 2021 : en format A5, l'organisation sera la même avec les thématiques suivantes : questions urbaines (MAVIL, Boké, Kayes...), formation (agrément Qualiopi), double espace et économie sociale et solidaire (MeetAfrica, PAISD, DICE), maintien de la paix, agroécologie. Un Zoom sera fait sur l'avancée du projet « vie associative ». L'ensemble du rapport fera un point sur l'avancée du Plan d'Action Stratégie Globale 20-24 par pays.